



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 8 MOHARREM 1436 (22 OCTOBRE 2015)

*

Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projet de loi :

☛ **Projet de loi n° 91-14** relative au commerce extérieur.

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-15-743** portant attribution à la société « Itissalat Al-Maghrib S.A. » d'une licence pour la fourniture de services de télécommunications par satellites en utilisant les technologies de type VSAT au Royaume du Maroc.
- 2. Projet de décret n° 2-15-744** portant attribution à « la société d'aménagement et de développement vert » (SADV) d'une licence pour la fourniture de services de télécommunications par satellites en utilisant les technologies de type VSAT au Royaume du Maroc..
- 3. Projet de décret n° 2-15-745** portant attribution à la société « Wana Corporate S.A. » d'une licence pour la fourniture de services de télécommunications par satellites en utilisant les technologies de type VSAT au Royaume du Maroc.
- 4. Projet de décret n° 2-15-746** portant attribution à la société « Cires Telecom S.A. » d'une licence nationale pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de radiocommunications utilisant les techniques de partage des fréquences de type 3RP..
- 5. Projet de décret n° 2-15-747** portant attribution à « la société d'aménagement et de développement vert » d'une licence nationale pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de radiocommunications utilisant les techniques de partage des fréquences de type 3RP.

Convention internationale :

☛ **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, faite à Rabat le 14 avril 2015.

- **Projet de loi n° 72-15** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.